

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 40**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



dimanche 29 juillet à 19h

L'an deux mil dix-huit, le ~~samedi 21 juillet à 16h30~~ le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le ~~mar~~ ~~di~~ ~~17~~ juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

24

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Michel JORCIN,

**ABSENTS :** edouard bos, patrick hustahe, marc pariset

**POUVOIRS :**

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : projet d'enfouissement des lignes électriques et télécoms : validation étude faisabilité**

Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |  |              |
|--|--------------|
| - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :    | 125 700,00 € |
| - le montant total de financement externe serait de :                  | 120 819,00 € |
| - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 0,00 €       |
| - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :          | 4 881,00 €.  |

Travaux sur les réseaux France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |  |              |
|--|--------------|
| - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :    | 10 786,00 €  |
| - le montant total de financement externe serait de :                  | 0,00 €       |
| - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 514,00 €     |
| - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :          | 10 272,00 €. |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité

prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, qui prévoit notamment une participation de la Commune aux investissements de 15 667,00 €, mais avant tout engagement demande une consultation du SEDI, auprès de la commune ; €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

**Le Maire,**  
**Stéphane GIRARD**

